

**VILLE DE L'ISLE-ADAM****DÉCISION DU MAIRE N°27/2023****Objet : Animations pour la journée du carnaval Adamois.**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que la Ville de L'Isle-Adam, organise son carnaval, le samedi 18 mars 2023, et que plusieurs animations ont été programmées.

Considérant les devis et contrats établis pour :

- . La prestation de danses indiennes de l'association « **Bolly Deewani** », 181 avenue Daumesnil – 75012 Paris, pour un montant de 1 050 euros TTC.
- . La prestation de danses brésiliennes de la compagnie « **Show Paris** », 10 avenue de Salonique – 75017 Paris, pour un montant de 1 196 euros TTC.
- . La prestation musicale de l'association « **Bibidom** » - 3 avenue de Chennevières – 95310 Saint-Ouen-l'Aumône, pour un montant de 1 500 euros TTC.
- . Les prestations de « **Pommery Productions** » regroupant diverses associations, 420 Rue de la Galette – 60710 Chevrières, pour un montant de 7 490 euros TTC.
- . La prestation équestre de l'association « **Les Camarguais du Vexin** », 6 rue de la croix blanche – 95510 Vétheuil, pour un montant de 800 euros TTC.
- . La location de 10 chars de **l'association du Bois Hourdy** dont le siège se situe chez M. Ledez, 9 rue Pierre Réthoré - 60230 Chambly, pour un montant de 1 850 euros TTC.
- . La location d'un petit train 3 wagons, avec chauffeur de la **Société française d'attelage de publicité et d'animation**, 30 rue Gabriel Réby - 95870 Bezons, pour un montant de 1 996,40 euros TTC.

Soit pour un montant total de 15 882,40 euros TTC.

**DÉCIDE**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230217-27-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2023

**VILLE DE L'ISLE-ADAM**

Mise en ligne le 20 février 2023

- **d'accepter** les différents devis établis, soit un montant total de 15 882,40 euros TTC, pour des animations proposées dans le cadre du Carnaval Adamois du samedi 18 mars 2023.

L'Isle-Adam, le 17 février 2023,

Le Maire de L'Isle-Adam,

**Sébastien PONIATOWSKI**

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM  
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75  
[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire  
[s.poniatowski@ville-isle-adam.fr](mailto:s.poniatowski@ville-isle-adam.fr)